

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Herbicide Diligent™
Nom commercial/Synonyme : DPX-UVK76

Numéro de la FDS : 130000051742

Utilisation du Produit : Herbicide
Fabricant : Production Agriscience Canada Company
P.O. Box 730, 7398 Queen's Line
Chatham, Ontario
N7M 5L1
Canada

Informations sur le produit : 1-800-667-3852
Urgence Médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets potentiels sur la santé

Yeux

Flumioxazine : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer: Larmoiement, rougeur, ou gêne..

Inhalation

Flumioxazine : Nocif par inhalation.

Ingestion

Chlorimuron ethyl : Une surexposition excessive peut causer : Diminution anormale du nombre de globules rouges (anémie) qui peut conduire à de la fatigue, des battements de coeur rapides, des vertiges, une pâleur de la peau, des crampes dans les jambes, l'essoufflement

Exposition répétée

Flumioxazine : Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Cancérogénicité

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
 Date de révision : 04/01/2019

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	No.-CAS	Concentration
Flumioxazine	103361-09-7	40.59 %
Chlorimuron ethyl	90982-32-4	5.14 %
Other Ingredients		54.27 %

Présent(e) sous forme d'impureté dans le composant d'argile de ce produit :

Titanium Dioxide		<1 %
------------------	--	------

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, les cas échéant, après 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement. Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si elle peut avaler. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Conseils généraux** : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)
- Techniques spéciales en cas d'incendie** : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

- Précautions individuelles** : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement de protection adéquat.
- Nettoyage du Déversement** : Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.

Manipulation (Aspects Physiques)
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
: Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Éliminer les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été trempées ou hautement contaminées avec ce produit. Ne pas les réutiliser. Utiliser ce produit conformément à son étiquette.

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : granulés

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.

Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

Incompatibilité : Aucune raisonnablement prévisible.

Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Flumioxazine

Dermale DL50 : > 2,000 mg/kg , Lapin

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Inhalation 4 h CL50 : > 3.93 mg/l , Rat

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Sensibilisation cutanée : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Cochon d'Inde

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019
Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000051742

Toxicité à dose répétée : Ingestion
Rat

Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification., modifications hématologiques, Anémie, Effets sur les reins, Modifications du poids des organes

Ingestion
Chien

Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification., modifications hématologiques, la chimie du sang est altérée, Modifications du poids des organes, Effets sur le foie

Ingestion
Souris

Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification., Effets sur le foie

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction : Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire.

Tératogénicité : Des essais chez une espèce animale a révélé des effets sur le développement embryo-fœtal à des niveaux inférieurs à ceux causant une toxicité chez la mère; cependant, aucune toxicité développementale développementale n'a été observée chez une autre espèce.
Les données mécanistes appuient la position voulant que les effets observés chez les animaux ne sont pas pertinents pour les humains.

Chlorimuron ethyl
Dermale DL50

: > 5,000 mg/kg , Lapin
Le résultat repose sur un concept de preuve probante.

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

Oral(e) DL50	:	4,102 mg/kg , Rat
Inhalation 4 h CL50	:	> 5 mg/l , Rat
Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau, Cochon d'Inde
Irritation des yeux	:	Pas d'irritation des yeux, Lapin
Sensibilisation cutanée	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Cochon d'Inde
Toxicité à dose répétée	:	<p>Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.</p> <p>Dermale Lapin</p> <p>On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.</p> <p>Oral(e) Chien</p> <p>Aucun effet toxicologique impliquant une classification de la toxicité significative pour certains organes cibles n'a été observé en dessous des valeurs de référence recommandées pour la classification., Diminution anormale du nombre de globules rouges</p> <p>Oral(e) Rat</p> <p>Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.</p>
Cancérogénicité	:	N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	:	Pas toxique pour la reproduction
Tératogénicité	:	Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

Titanium Dioxide
Cancérogénicité : Sur la base de tous les résultats d'études disponibles, les scientifiques de DuPont déduisent que la dioxyde de titane en concentration présente sur le lieu de travail ne provoque pas de cancer des poumons ou des maladies respiratoires chroniques chez l'homme.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Flumioxazine

96 h CL50 : Cyprinus carpio (Carpe) > 1.3 mg/l
72 h CE50 : Desmodesmus subspicatus (algues vertes) 0.0006 mg/l
72 h NOEC : Desmodesmus subspicatus (algues vertes) 0.00023 mg/l
48 h CE50 : Americamysis bahia (crevette de Mysid) 0.23 mg/l
21 jr : NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 0.0077 mg/l
21 jr : NOEC Americamysis bahia (crevette de Mysid) > 0.015 mg/l

Chlorimuron ethyl

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 1,000 mg/l
96 h CL50 : Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 100 mg/l
72 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) 0.001 mg/l
48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) > 1,000 mg/l

Information écologique supplémentaire : Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage. Ne pas appliquer là où/lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA_C	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Flumioxazin, Chlorimuron éthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
IMDG	Numéro ONU	: 3077
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Flumioxazin, Chlorimuron éthyle)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Flumioxazin, Chlorimuron éthyle)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 31494

Herbicide Diligent™

Version 4.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000051742
Date de révision : 04/01/2019

Remarques : Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de : 04/01/2019
MSDS

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.